

RAPPORT N°1 : VERSEMENT ANTICIPÉ DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET « ABATTOIR »

M. le Président explique que dans l'attente du paiement, sur le budget principal 401, des attributions de compensation relatives au transfert de compétence de l'abattoir de la commune d'Ambert à ALF, un versement d'un montant de 43 000 € sera fait du Budget principal au Budget autonome de l'abattoir, et ce afin d'assurer une continuité de fonctionnement.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver le versement anticipé des attributions de compensation d'un montant de 43 000 € du budget principal 401 au budget abattoir 431 ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget principal au compte 65738 ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.